

Le vase de Séraucourt: du support archéologique à l'interprétation linguistique*

Abstract

The present paper deals with the late Gaulish inscription of the Vase de Séraucourt and suggests an interpretation of the verbal form LEGASIT based on a pragmatic analysis of the text, taking into account both the linguistic content of the inscription and what is known archaeologically about the object, its possible uses and the context it was found in.

1.1. La présente recherche est consacrée à l'analyse linguistique d'une inscription gauloise, celle du vase dit de Séraucourt, *CIL* XIII 10017, 70 = *RIG* L-79. Cette inscription est gravée, comme nous l'indiquons plus loin, sur un objet archéologiquement banal, et la pièce a donc retenu exclusivement l'attention des épigraphistes et linguistes spécialistes de gaulois, qui l'ont jusqu'à présent interprétée à partir des connaissances acquises en grammaire comparée sur la phonétique et la morphologie du celtique continental. Au contraire, les composantes pragmatiques de l'inscription, c'est-à-dire la visée communicative de celui qui l'a gravée ou fait graver, le public que cette personne envisageait et l'effet qu'elle souhaitait produire, sont des éléments qui ont été peu pris en compte.

* Un tout grand merci à Eugène WARMENBOL, notre collègue archéologue à l'Université Libre de Bruxelles, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur le vase de Séraucourt comme objet matériel. Notre reconnaissance va aussi à Theresa ROTH, de l'université de Marburg, pour son aide bibliographique, à Fabienne CREUZENET, de l'université de Bourgogne, pour les informations archéologiques qu'elle nous a aimablement communiquées, à Pierre-Yves LAMBERT, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris, pour ses suggestions relatives à l'interprétation du texte, et enfin à Stefan ZIMMER, de la Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, et au relecteur anonyme de la *Zeitschrift für celtische Philologie* pour leurs observations critiques. Une version plus ancienne de la présente recherche a fait l'objet d'une communication à la journée d'études „Epigraphies marginales dans le monde méditerranéen“ organisée à l'Université Libre de Bruxelles par Alain DELATTRE et nous-même le 15 mai 2014. Tous nos remerciements aux participants de cette journée, et notamment à Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, pour leurs observations et critiques. Nous demeurons seul responsable des hypothèses et conclusions du présent article.

Or il n'est pas impossible d'évaluer la visée communicative de l'inscription à partir de deux séries de données. D'une part, ce que nous savons du contexte où le vase a été découvert et du type d'objet dont il s'agit fournit des indications sur l'auteur du texte, son destinataire et la pertinence du message. D'autre part, outre ces éléments archéologiques, le texte lui-même contient des groupes syntaxiques qui doivent être analysés non seulement dans leur contenu sémantique, mais aussi dans leur pertinence pragmatique : il convient en particulier d'analyser pourquoi l'inscription contient un complément de lieu. C'est donc à partir des données archéologiques et de la syntaxe du texte que nous proposons d'analyser les aspects pragmatiques de l'inscription, qui, selon nous, conditionnent à leur tour l'analyse linguistique du texte, au même degré que la phonétique et la morphologie.

1.2. Notre recherche part des éléments archéologiques qui caractérisent le vase, retrouvé dans une tombe. Ceux-ci fournissent des contraintes pour l'interprétation de l'inscription, notamment sur les personnes concernées par la gravure de l'inscription, son responsable et son destinataire, et sur la visée communicative du texte.

Ensuite, nous résumons les interprétations qui ont été données du texte par la linguistique historique, en particulier les points qui font consensus, notamment la présence d'une indication de lieu et celle d'un datif.

Nous recherchons à partir de là quelle pertinence pragmatique peut avoir la présence d'une indication de lieu et d'une indication de destinataire dans une inscription gravée sur le type d'objet auquel renvoie le vase de Séraucourt et retrouvée dans le contexte funéraire qui est celui du vase. Nous mettons pour cela en œuvre le principe de pertinence tel qu'il a été développé en linguistique générale : ici aussi, il en ressort des contraintes pour l'analyse du texte. Pour évaluer celles-ci, nous cherchons dans différentes cultures épigraphiques, notamment l'épigraphie latine bien plus abondante et mieux connue que l'épigraphie gauloise, des parallèles aussi exacts que possible à tous les éléments qui caractérisent le vase de Séraucourt.

Enfin, nous abordons à nouveau les aspects morphologiques du texte, notamment la caractérisation de la forme verbale unique de l'inscription : les contraintes pragmatiques que fournit l'étude du support et du formulaire du texte orientent vers une analyse de cette forme qui permet de trancher entre les hypothèses élaborées dans le passé par la grammaire comparée.

2.1. Le vase de Séraucourt a été retrouvé en 1848 au cours de fouilles organisées à Bourges, sur la place de Séraucourt, „ainsi nommée d'après le nom d'un intendant du Berry au XVIII^e siècle“.¹ Cette place se trouve immédiatement au sud du site de la ville antique.

¹ Cf. LAMBERT 2002 : 205.

Les fouilles de 1848 ont livré les vestiges d'une nécropole péri-urbaine de Bourges. C'est donc sans aucun doute dans une tombe qu'a été retrouvé le vase de Séraucourt. Les fouilleurs de 1848 n'ont malheureusement laissé aucun indice du contexte archéologique exact dans lequel a été découvert l'objet, au-delà de l'appartenance à un contexte funéraire.²

Le vase lui-même est un gobelet à boire „haut de 16,5 cm, de diamètre maximal 11,5 cm (diamètre au pied 4,2 cm, à l'ouverture 6 cm)“,³ d'une céramique dite métallescente en raison de son apparence brillante.⁴ L'inscription a été gravée après cuisson, à la pointe sèche autour du col, de telle sorte que la fin du texte figure sous les premières lettres. Elle est lisible sans difficulté :

BVSCILLA SOSIO LEGASIT IN ALIXIE MAGALV

Le texte est gravé en *scriptio continua*, sans distinction nette entre les formes,⁵ mais les limites de celles-ci sont garanties par l'analyse linguistique telle que nous la résumons plus loin, qui sur ce point n'est pas controversée.

La datation de l'inscription est assurée par la forme des lettres : il s'agit de l'écriture dite „nouvelle majuscule cursive“ du III^e siècle de notre ère. Le texte est donc une inscription gauloise tardive.

2.2. Si le contexte archéologique dans lequel a été déposé l'objet n'est pas déterminable au-delà d'une apparence générique au domaine funéraire, en revanche le gobelet appartient à un type archéologique connu. La céramique métallescente est une production de demi-luxe, qui s'échange à longue distance et qui est produite dans des centres spécialisés à une échelle qui peut être qualifiée d'industrielle. Il ne s'agit donc pas d'une céramique de qualité exceptionnelle, mais plutôt d'une production de masse de bon niveau. La datation qui peut en être proposée est tout à fait compatible avec celle que permet la forme des lettres.

Si, comme nous le rappelons plus loin, l'inscription fait référence à Alésia et si le lieu ainsi désigné est bien le site de la victoire de César chez les Mandubiens, alors le gobelet de Séraucourt peut par exemple être rapproché des productions de céramique métallescente qui sont attestées non loin d'Alésia en Bourgogne, dans le centre de Jaulges - Villiers Vineux dans la vallée de l'Armançon non loin d'Auxerre. De nombreux ateliers de potiers ont fonctionné parallèlement sur ce site, et ils ont notamment produit de la céramique métallescente, en

² Qui explique l'excellent état de conservation du vase. Nous remercions Eugène WARMENBOL de cette précision.

³ Cf. LAMBERT 2002 : 205.

⁴ Il est peu probable, *pace* LAMBERT 2002 : 205, qu'un pareil gobelet ait servi d'urne funéraire. Il s'agit bien plutôt d'un objet enseveli dans le mobilier funéraire d'une tombe. Nous remercions encore Eugène WARMENBOL de cette précision.

⁵ *Pace* ESKA 2003 : 2, mais comme en convient ESKA 1994 : 48, il ne nous semble pas que des *uacat* soient utilisés à dessein dans ce texte.

particulier des gobelets de types divers, entre les II^e et IV^e siècles. Il existe en outre des données archéologiques qui laissent supposer qu'il existait un centre de production important tout près d'Alésia elle-même, voire dans ce dernier site.⁶

Ces données archéologiques contraignent l'interprétation du texte. En effet, celle-ci doit rendre compte du fait que le support de l'inscription ait pu être déposé dans une tombe. D'autre part, il est nécessaire que l'interprétation du texte soit au moins compatible avec le fait qu'il s'agit d'un support de demi-luxe, mais nullement d'un objet exceptionnel archéologiquement. Comme nous l'indiquons plus loin, cette contrainte pose une difficulté importante.

3.1. L'interprétation linguistique du texte, quant à elle, utilisant les ressources de la phonétique et de la morphologie comparée des langues indo-européennes, a identifié divers éléments du texte d'une manière convaincante et reconnue.

La première forme du texte, BVSCILLA, est un nominatif féminin singulier. Il s'agit d'un anthroponyme.⁷ La dernière forme du texte, elle aussi, est d'une analyse certaine au moins pour ce qui est de la morphologie : MAGALV est en synchronie un datif singulier thématique. La forme est très probablement un ancien substantif „prince“. Il est généralement admis que ce datif, renvoyant au destinataire ou bénéficiaire d'une opération accomplie par un individu désigné par un nom propre, BVSCILLA, est ici lui aussi un nom propre. En revanche, deux hypothèses ont été émises quant au statut de ce nom propre : l'une est qu'il s'agit d'un anthroponyme, l'autre, d'un théonyme.⁸

Les deux formes IN ALIXIE posent davantage encore de difficultés. La préposition héritée IN est identifiable de manière certaine. Mais la forme

⁶ Pour la céramique métallescente comme production de demi-luxe, cf. SYMONDS 1992. Pour le centre de production de Jaulges – Villiers-Vineux, cf. les études de JACOB & LEREDDE 1974 et 1985. Pour la possibilité d'un centre encore non identifié „not far from Alesia itself“, cf. SYMONDS 1992 : 7, 28–29 et 35–37.

⁷ Ce point fait l'unanimité. Cf. par exemple le commentaire détaillé de l'inscription par LAMBERT 2002 : 209 et 2003³ : 139, qui signale que la forme contient un suffixe d'hypocoristique *-illo- / *-illā-. Cf. aussi ISAAC 2001 : 352, qui signale que l'anthroponyme pourrait être *Busca, et que le suffixe est peut-être encore motivé comme hypocoristique pour désigner par une Augenblicksbildung une „petite Busca“.

⁸ Pour l'analyse du datif MAGALV dans l'inscription, soit comme anthroponyme, soit comme théonyme, cf. les commentaires récents d'ISAAC 2001 : 352–353, LAMBERT 2002 : 210 et 2003³ : 139, ESKA 2003 : 8 et DELANOY 2007 : 43. Pour le substantif et ses emplois dans l'onomastique en général, cf. DELAMARRE 2003² : 212, DE HOZ 2007 : 197 et MATASOVIĆ 2009 : 252–253. Pour la désinence de datif, cf. les deux interprétations légèrement différentes de SCHMIDT 1983 : 77 – ancien instrumental, syncrétisme avec l'ancien datif – et LAMBERT 2003³ : 53 – évolution phonétique de la désinence de datif héritée; ESKA 1998 : 4 et 7, avec bibliographie antérieure, envisage les deux hypothèses et refuse de trancher.

ALIXIE est moins facile à analyser, du point de vue morphologique, phonétique-orthographique et référentiel. La désinence -E qui y figure a été dans la recherche passée considérée comme une ancienne désinence d'ablatif, de datif ou de locatif singulier.⁹ Nous ne prenons pas parti ici sur l'origine de cette terminaison et nous limitons à indiquer qu'en synchronie en tout cas le groupe nominal est unanimement reconnu comme une indication de lieu où l'on est.

Par ailleurs, l'identification du lieu ainsi désigné est un problème qui interfère avec la graphie de la forme ALIXIE. En effet, l'interprétation la plus courante est de reconnaître une forme du toponyme Alésia, attesté par ailleurs en gaulois sur l'inscription *RIG* L-13 sous la forme ALISIIA avec -i- ordinaire suivi d'-i- longa.¹⁰ Cette interprétation suppose d'analyser la lettre -x- comme graphie hypercorrecte pour [s]. A la date tardive de l'inscription du vase de Séraucourt, à la suite de la confusion phonétique récente des groupes [ks] et [ss] et d'une confusion au moins partielle entre consonnes géminées et simples, une telle interprétation peut être acceptée.¹¹ Si ALIXIE et ALISIIA sont bien deux formes du même toponyme, alors il nous semble qu'ALIXIE doit être analysé comme une forme alphathématique, de quelque manière qu'on l'explique.¹²

D'autre part, si l'identification linguistique d'ALIXIE et ALISIIA comme renvoyant au même toponyme est probable, il n'est pas pour autant certain que le toponyme identique renvoie au même lieu : autant dans l'inscription *RIG* L-13, retrouvée dans l'Alésia des Mandubiens assiégée par César, il est certain qu'ALISIIA désigne cette dernière, autant il n'est pas impossible en soi que l'ALIXIE du vase de Séraucourt renvoie à un autre lieu homonyme, même si cette hypothèse alternative n'est étayée par aucun indice.

3.2. Dans le cas de la forme SOSIO, les points qui font consensus sont moins nombreux. La même forme SOSIO est documentée plusieurs fois sur une autre inscription gauloise, la lame de plomb de Rom *RIG* *L-103. Mais ce

⁹ Ancien ablatif : ESKA 1994 : 48, sans précision et de manière hypothétique. Ancien datif ou locatif alphathématique : SCHMIDT 1983 : 78 et ESKA 2003 : 7, avec bibliographie antérieure. Ancien locatif thématique : LAMBERT 2003³ : 54, 103 et 139. Ancien datif singulier alphathématique : MEES 2008 : 129 et 130, qui analyse cet ancien datif comme marquant peut-être un lieu où l'on est distant du locuteur, ce qui nous paraît arbitraire et difficile pour un ancien datif, quelque évolution qu'on suppose. Cf. aussi LAMBERT 2002 : 210, avec bibliographie antérieure, qui indique que dans cette désinence difficile „l'influence du locatif latin (-ae) n'est pas à exclure“. A la date tardive de l'inscription, des évolutions phonétiques non attestées dans les textes gaulois plus anciens sont concevables, parallèlement aux évolutions latines contemporaines, ce qui rend l'évaluation étymologique de la désinence encore plus difficile.

¹⁰ Analyse acceptée par LAMBERT 2002 : 210 et 2003³ : 54, 103 et 139, par ISAAC 2001 : 350–351 et par ESKA 2003 : 7.

¹¹ Cf. les analyses de LAMBERT 2002 : 381–384 et de STIFTER 2013 : 115–118.

¹² *Pace* LAMBERT 2003³ : 54, 103 et 139 qui voit dans les deux formes deux doublets, l'un alphathématique, l'autre thématique. La motivation de l'existence de ces éventuels doublets et leur statut exact sont obscurs.

texte, probablement à peu près contemporain du vase de Séraucourt, pose des problèmes d'analyse et même de lecture tels qu'il n'est guère possible de se baser sur lui pour analyser la forme du vase de Séraucourt.

La forme SOSIO a souvent été analysée comme le nominatif-accusatif neutre d'un démonstratif proximal „ceci“ qui renverrait au support, le gobelet lui-même. Plus précisément, il semble que SOSIO soit une forme spécifiquement pronominale par opposition aux démonstratifs employés de manière adnominale. Il peut s'agir d'un grammème composé associant un premier thème démonstratif *so- et un deuxième thème démonstratif *syo-. La forme *so-syo-d, fléchie au nominatif-accusatif neutre singulier, attesterait la chute en gaulois de l'occlusive dentale sonore en finale absolue.¹³

Une analyse différente a récemment été proposée par Graham ISAAC,¹⁴ selon qui SOSIO pourrait être un démonstratif *sosyo au génitif masculin singulier, apparu à la suite de la généralisation en celtique commun du thème *so- dans le démonstratif hérité *so- / *to- : la forme héritée *tosyo de génitif masculin singulier, lors de cette généralisation qui est bien attestée,¹⁵ a dû être relayée par *sosyo qui est peut-être indirectement attesté en celtibère.¹⁶ L'hypothèse est donc morphologiquement possible et notre faible connaissance du celtique continental, des différentes langues et dialectes que contenait celui-ci et des différents thèmes pronominaux attestés dans ces langues interdit de l'exclure a priori. C'est l'analyse de l'inscription du vase de Séraucourt, et en particulier de la syntaxe de celle-ci, qui peut permettre de trancher entre les différentes analyses de SOSIO.

¹³ Cette analyse est celle qu'à partir des remarques de LEJEUNE 1980 : 51 et 53–54 a développée SCHRIJVER 1997 : 24, 48–49 et 177 et 2007 : 358. Elle a été reprise par ESKA 2003 : 8–9 et DUPRAZ 2013 : 198–199 et 202 n. 46.

¹⁴ Cf. ISAAC 2001 : 352–353, et aussi McCONE 2006 : 175–176, qui semble être parvenu indépendamment à la même hypothèse. – Cf. pour une autre analyse encore LAMBERT 2002 : 209, avec bibliographie antérieure, qui propose d'interpréter SOSIO comme un pronom relatif renvoyant à BVSCILLA, forme qui doit alors être analysée comme focalisée en tête de l'inscription. Le gaulois aurait, dans cette forme comme dans DVGIIONTIIO de RIG L-13, généralisé des particules relatives invariables en genre, puisque l'étymon proposé *so-syo-s n'est pas marqué en genre comme féminin. Toutefois la forme brittonique *hai* de particule relative directe citée par LAMBERT comme issue de ce même SOSIO dans ce même fonctionnement doit plutôt être analysée comme issue de **so*sin : cf. SCHRIJVER 1994 : 178–179 et 1997 : 45, 56, 161 et 172, qui se base sur une comparaison avec la particule irlandaise a^N „ce qui“. L'analyse de SOSIO comme particule relative, qui nous paraît au total possible mais fort incertaine, est reprise hypothétiquement par LAMBERT 2003³ : 68, 70, 139 et 161.

¹⁵ Cf. SCHRIJVER 1997 : 14–16.

¹⁶ Sur ce point cf. le bilan proposé par JORDÁN CÓLERA 2004 : la question est celle de l'origine du génitif singulier thématique nominal en -o dans cette langue ; une des hypothèses émises à propos de cette désinence est qu'elle renvoie au modèle analogique de formes pronominales parmi lesquelles **sosyo*.

3.3. La forme la plus controversée est précisément le prédicat verbal LEGASIT. L'absence de consensus, encore plus nette que pour SOSIO, montre à quel point les structures de base de la langue gauloise continuent à échapper à la recherche contemporaine. Dans les brèves remarques qui suit, nous ne cherchons pas à décider avec les méthodes de la grammaire comparée quelle est l'analyse morphologique correcte de cette forme, ce qui nous semble prématuré en l'état présent des connaissances, mais seulement à proposer un bilan des hypothèses récemment soutenues sur cette forme, comme base pour une analyse pragmatique du texte.

Deux analyses d'ensemble ont été proposées pour LEGASIT, la première de celles-ci étant susceptible de nombreuses variantes significatives des incertitudes qui obèrent la reconstruction de la préhistoire des langues celtiques. Cette première analyse voit dans LEGASIT une forme de troisième personne du singulier actif de prétérit, issue d'une manière ou d'une autre d'un ancien aoriste sigmatique, correspondant à un verbe à base en **-ā-*. On reconstitue donc un ancien **leg-ā-s-t*. Dans cette forme aurait lieu une assimilation d'**-s-t* en **-ss*. L'explication de la finale attestée, c'est-à-dire d'*-IT*, ne peut en revanche se faire de manière triviale en relation avec les structures morphologiques héritées de l'indo-européen lui-même. Il doit s'agir d'une innovation celtique, qui peut être mise en relation avec une difficulté majeure de la morphologie des langues celtiques insulaires, à savoir l'origine du double système de désinences absolues et conjointes de ces langues. Sur ce point et par conséquent sur la finale de LEGASIT des analyses totalement différentes ont été proposées.¹⁷

Sans chercher à proposer des arguments en faveur de l'une ou l'autre de ces analyses, nous souhaitons simplement observer ici que l'analyse d'*-S-* dans LEGASIT comme remontant à la finale **-s-t* de l'ancien aoriste sigmatique avec assimilation est tout à fait acceptable. En effet, de telles assimilations dans un groupe **-s-t-* synchroniquement intervocalique semblent bien avoir eu lieu en gaulois et en celtique commun.¹⁸ Par ailleurs, le groupe **-ss-* issu de l'assimilation peut être simplifié phonétiquement ou au moins graphiquement en *-S-*. Plus précisément, le fait que dans la forme BVSCILLA la gémée soit notée comme telle, alors que dans LEGASIT elle ne l'est pas, n'est pas une difficulté.¹⁹ En effet la notation des gémées en gaulois est nettement irrégulière.²⁰

¹⁷ Cf., pour nous limiter aux propositions récentes, les hypothèses de SCHMIDT 1983 : 79 et 1986 : 167–168, SIMS-WILLIAMS 1984 : 187–188 n. 11, ESKA 1990a : 86 n. 38, 2003 : 6 et 2007 : 223, SCHRIJVER 1997 : 178–180, DELAMARRE 2003² : 198, LAMBERT 2003³ : 66, 70 et 138–139 et McCONE 2006 : 227–229. Nous n'examinons pas ici les questions difficiles de syntaxe et notamment de placement des démonstratifs dans les langues celtiques qui sont liées aux questions de morphologie relatives aux désinences absolues et conjointes, car elles sont sans pertinence pour notre étude sémantique et pragmatique.

¹⁸ Cf. en dernier lieu SIMS-WILLIAMS 2007 : 339.

¹⁹ Pace ISAAC 2001 : 351.

²⁰ Cf. sur ce point les remarques de LAMBERT 2002 : 382–383. Cf. aussi l'inscription *RIG*

A ce premier type d'analyse de LEGASIT comme forme d'indicatif prétérit - laquelle recouvre des différences profondes dans l'interprétation de la finale de cette forme - s'opposent des analyses totalement différentes, elles aussi cruciallement liées à la reconstruction de la morphologie verbale du celtique insulaire.

Graham ISAAC a en effet proposé²¹ d'identifier dans -ASI- un ancien segment *-āse-, qui serait en synchronie gauloise un suffixe de subjonctif, avec notation -i- pour *-e-, peut-être par évolution phonétique gauloise, peut-être par interférence au moins graphique avec le latin.²² LEGASIT serait donc un verbe radical, au subjonctif actif, à la troisième personne du singulier ; la marque morphologique de troisième personne du singulier est dans cette hypothèse le -T final et non une ancienne désinence assimilée au -S-.

Pierre-Yves LAMBERT, quant à lui, à côté de l'hypothèse d'un aoriste sigmatique qu'il ne rejette pas entièrement, propose celle d'une forme modale d'origine optative, en *-si-, sur un verbe à base en *-ā-.²³

3.4. A la question de l'analyse morphologique de LEGASIT s'ajoute celle de l'identification de la racine verbale indo-européenne qui peut être présente dans cette forme et par conséquent celle de la signification et de la syntaxe de celle-ci. Le plus souvent la forme a été rattachée à la racine *leg^h- „sich (hin)legen“, au signifié intransitif.²⁴ Il est en général admis que LEGASIT est un verbe en *-ā-, quelle que soit l'explication qu'on donne de sa formation. Les chercheurs qui y voient un ancien aoriste sigmatique admettent que LEGASIT signifie „a couché“ > „a placé [sans sème d'allongement]“, avec un signifié causatif transitif par rapport à celui de *leg^h-.²⁵ Implicitement ou explicitement ces chercheurs considèrent que „placer“, dans un énoncé contenant un datif, signifie ou au moins suppose „donner“. ²⁶ SOSIO peut alors être objet de LEGASIT, d'où une

L-30d, qui contient une forme]USSA avec -ss- et la forme PANAS avec -n- unique, alors que cette même forme est écrite PANNA en RIG L-29 - 14 b et L-31. Autre irrégularité dans la graphie, selon nous, l'inscription du vase de Séraucourt contient la notation -x- dans ALIXIE et -s- dans LEGASIT, s'agissant les deux fois d'un [s], du moins si dans LEGASIT -s- ne note pas une gémignée encore prononcée comme telle [ss]. Cette dernière irrégularité peut s'expliquer spécifiquement par la différence de statut entre un nom propre et un lexème, qui justifie une graphie spécifique pour le nom propre.

²¹ Cf. ISAAC 2001 : 352. Cependant l'analyse de JASANOFF 1994 cherche à montrer qu'il n'a pas existé de suffixe celtique commun ni peut-être gaulois *-āse- de subjonctif.

²² Cf. sur ce point aussi ESKA 1990a : 86 n. 38 et McCONE 2006 : 228.

²³ Cf. LAMBERT 2002 : 209-210.

²⁴ A propos de laquelle cf. RIX (ed.) 1998¹ : 357-358 et 2001² : 398-399.

²⁵ Cf. en dernier lieu les analyses de SCHMIDT 1983 : 79 et 1986 : 167, ESKA 1990b : 7, 1994 : 48 et 2003 : 2-8, ESKA & EVANS 1993 : 37, MEID 1994 : 18, SCHRIJVER 1997 : 178, DELAMARRE 2003² : 198, LAMBERT 2003³ : 66 et 139 et McCONE 2006 : 227.

²⁶ Le point est explicité seulement par ESKA 2003 : 8, MEID 1994 : 18 et SCHRIJVER 1997 : 178, ainsi que par LAMBERT 2002 : 209 lorsque ce dernier examine la possibilité d'un rattachement à la racine *leg^h-.

traduction „buscilla a posé ceci à Alésia pour Magalos“.²⁷

Graham ISAAC, pour sa part, tout en admettant l'identification de la racine, propose que LEGASIT, qui dans son analyse est un subjonctif et ne renvoie pas à un verbe en *-ā- mais à un verbe radical, conserve le signifié étymologique de la racine intransitive „puisse se coucher“, s'agissant d'une union sexuelle, avec ou sans mariage, entre BVSCILLA et MAGALV.²⁸ Il analyse SOSIO comme déterminant BVSCILLA et traduit „May his Buscilla lie down in Alisia for Magalos“.

Néanmoins, des analyses alternatives ont été proposées pour l'identification de la racine de LEGASIT. A côté de celle de la racine *leg^h-, Pierre-Yves LAMBERT émet²⁹ l'hypothèse de la racine *leġ- ou *leg-, „tröpfeln“.³⁰ Ce chercheur considère que cette racine serait la plus probable s'il s'agissait bien d'un verbe à base en *-ā-, en raison de l'existence d'un verbe à base en *-ā- *legaid* sur cette racine en vieil-irlandais,³¹ alors qu'il accepte l'analyse par la racine *leg^h- si *-a- est un suffixe modal, avec selon lui un signifié transitif pour *leg^h-. Si la racine est bel et bien *leġ- ou *leg-, alors Pierre-Yves LAMBERT propose une traduction „que fasse couler“ causative transitive, renvoyant à un rituel religieux pour une divinité MAGALV ou dans l'intérêt d'un être humain MAGALV³². Une traduction conforme à ses hypothèses pourrait être „Que Buscilla fasse couler ceci à Alésia pour Magalos“.³³

4.1. Après ce bilan des analyses proposées par la grammaire comparée pour le texte du vase de Séraucourt, nous souhaitons examiner les contraintes que le contexte archéologique et aussi les points certains de l'analyse lexicale et morphologique du texte permettent de poser pour la visée communicative de l'inscription. Ces contraintes et cette visée communicative permettent selon

²⁷ Selon McCONE 2006 : 175-176, SOSIO pouvant être un génitif, il faudrait traduire „Buscilla a placé son [vase] à Alésia pour Magalos“, SOSIO déterminant une catégorisation nominale du vase et renvoyant comme possesseur à Magalos. Cette analyse suppose qu'en gaulois un génitif possessif peut déterminer un substantif non exprimé, ce qui ne nous paraît pas certain.

²⁸ Cf. ISAAC 2001 : 352-353. - Dans le présent article nous employons la forme attestée de datif MAGALV pour renvoyer à tout le paradigme de cette forme onomastique.

²⁹ Cf. LAMBERT 2002 : 209-210. DELAMARRE 2003² : 198 propose lui aussi cette racine, dans le cadre de l'analyse de LEGASIT comme un prétérit.

³⁰ Pour cette racine, cf. RIX (ed.) 1998¹ : 356 et 2001² : 397.

³¹ Le rapprochement nous paraît cependant difficile, car le sémantisme du verbe vieil-irlandais est inapplicable ici : ce verbe *legaid* signifie „se dissoudre, périr“, intransitivement, et „dissout, détruit“, transitivement. Cf. le *DIL*, L, 72.

³² Au total, LAMBERT 2002 : 209-210 propose deux analyses possibles pour LEGASIT :
- il s'agit d'un verbe factitif à base en *-ā- avec un suffixe modal -SI-, sur la racine *leġ- ou *leg-, „tomber goutte à goutte“,
- il s'agit d'un verbe radical avec un suffixe modal -A-SI-, sur la racine *leg^h-, „se coucher“.

³³ Ou „Que ce soit Buscilla qui fasse couler [ceci = le contenu du vase] à Alésia pour Magalos“, si SOSIO est une particule relative.

nous de trancher, en partie, entre les interprétations jusqu'à présent élaborées pour le texte.

Une première donnée est le contexte nettement funéraire dans lequel a été retrouvé le vase. Ce fait a une conséquence sur l'interprétation du datif MAGALV : MAGALV n'est très probablement pas un théonyme, mais un anthroponyme. En effet, si l'opération était faite au bénéfice d'une divinité, elle renverrait à un sacrifice fait avec le vase ou bien à une consécration du vase lui-même. Or rien n'autorise sans complications arbitraires à supposer qu'un éventuel dieu MAGALV soit le bénéficiaire d'un sacrifice funéraire, ou que l'inscription renvoie à une visée de sacrifice non funéraire antérieure à la mort du défunt dans la tombe duquel le vase a été retrouvé.³⁴ D'autre part, si le vase a été consacré, il ne peut sans profanation être retrouvé dans un contexte qui n'est pas celui d'un sanctuaire, mais d'une tombe. Supposer une semblable profanation, avec utilisation subséquente en contexte funéraire, serait là aussi arbitraire.

MAGALV est donc certainement un anthroponyme. Il s'agit sans doute du défunt de la tombe de Bourges où le vase a été retrouvé, mais il n'est pas possible de déterminer a priori si l'inscription a été gravée après la mort de celui-ci en prévision d'une déposition dans la tombe, ou si elle l'a été du vivant de MAGALV, sur un vase secondairement déposé dans la tombe de celui-ci.

4.2. Un deuxième point qui nous paraît important est la présence d'une indication de lieu où l'on est IN ALIXIE. Pragmatiquement, l'analyse du texte doit rendre compte de la présence de cette indication de lieu. Autant, du point de vue syntaxique, il peut s'agir d'un simple circonstant, autant, du point de vue pragmatique, ce groupe prépositionnel doit satisfaire au principe de pertinence et ne peut être considéré comme facultatif pour la visée communicative du texte :³⁵ la présence de l'indication IN ALIXIE doit apporter suffisamment d'effets cognitifs pour mériter l'effort de calcul qu'elle impose au lecteur.

Or la pertinence qui doit être supposée pour IN ALIXIE entraîne des contraintes importantes pour le sémantisme du prédicat verbal. En effet, celui-ci doit impliquer une opération dont le lieu est important au point de devoir être indiqué dans une inscription gravée sur un vase en céramique métallescente retrouvé dans une tombe à Bourges.

Cette opération ne peut pas être un simple „placement“ ou „don“ du vase. Si l'inscription a été gravée après la mort de MAGALV, alors IN ALIXIE est contradictoire avec une tombe retrouvée à Bourges, et l'hypothèse doit donc être écartée. Si au contraire elle a été gravée du vivant de MAGALV, „placer“ avec un datif, c'est-à-dire „donner à [MAGALV]“, n'est pas une opération pour

³⁴ Pace LAMBERT 2002 : 210. Au reste, le vase de Séraucourt est un gobelet à boire, son utilisation dans une libation ne paraît pas aisée à envisager.

³⁵ A propos de ce principe, cf. SPERBER & WILSON 1995² : 118–171. Pour une présentation synthétique du principe, cf. par exemple KLEIBER 1994 : 36 : „Un énoncé répond à la condition de pertinence optimale si donc : (i) il apporte suffisamment d'effets cognitifs (ii) il ne nécessite pas d'efforts démesurés pour les calculer“.

laquelle le lieu ait une importance. Dans un acte de don le lieu où est fait le don, prototypiquement, est sans importance particulière.³⁶

Par ailleurs, l'inscription ne peut guère désigner une union sexuelle ou un mariage, et l'interprétation de LEGASIT par „puisse se coucher“ proposée par Graham ISAAC est pragmatiquement difficile. L'inscription aurait alors été gravée avant la mort de MAGALV, ce qui ne pose aucune difficulté, et déposée après son décès parmi le mobilier funéraire de sa tombe. Mais nous ne voyons pas de contexte dans lequel une indication de lieu où l'on est comme „à Alésia“ puisse être un ajout à „se coucher, s'unir“ qui mérite d'être énoncé, que l'action visée relève ou non d'un mariage au sens légal.

L'interprétation par „que fasse couler“ suggérée par Pierre-Yves LAMBERT pose la même difficulté : nous ne comprenons pas quelle pertinence pragmatique pourrait avoir une injonction à effectuer un rituel à Alésia, retrouvée dans une tombe de Bourges. Même si l'inscription a été gravée avant la mort du défunt de Bourges, nous ne percevons pas comment le commandement ou le souhait que soit fait un rituel à Alésia pourrait être pertinent. Dans une injonction de faire un rituel, c'est le théonyme et non le lieu qui est pertinent, l'endroit où se fait le rituel étant impliqué par le théonyme.³⁷

4.3. Ce raisonnement pragmatique est confirmé par l'étude de divers corpus épigraphiques. Tout d'abord nous avons examiné des inscriptions commémoratives d'un don entre êtres humains ou à une divinité : il ne s'y trouve pas de formulaire comportant une indication locative.

Ainsi, parmi les inscriptions parlantes, c'est-à-dire contenant une marque de première personne du singulier renvoyant à un référent inanimé, qui sont attestées en latin et dans d'autres langues de l'Italie ancienne et qui représentent

³⁶ ESKA 2003 : 7, qui considère que LEGASIT est un prétérit renvoyant à un don, donc renvoie à une action accomplie avant l'énonciation, se demande non pas pourquoi l'indication de lieu a été gravée, mais pourquoi, l'action de LEGASIT ayant eu lieu à Alésia, le vase a été retrouvé à Bourges. Il suppose le déplacement d'un mobilier funéraire d'abord employé dans une tombe à Alésia, soit par vol, soit par destruction de la tombe originelle, soit en raison d'une nouvelle déposition dans celle-ci, d'où expulsion du premier défunt. Ces hypothèses nous semblent entièrement arbitraires. ESKA 2003 : 7 lui-même conclut : „This appears to be a question for which an answer may never be available. The analysis of the inscription will have to be done solely on the basis of linguistics“. Nous sommes largement d'accord avec ce principe. Toutefois la linguistique inclut aussi les considérations pragmatiques, outre la reconstruction morphologique. L'aspect pragmatique du texte impose de rendre compte de la présence de l'indication locative et cette contrainte implique des conséquences pour la sémantique de LEGASIT, qui ne peut pas, selon nous, être identifiée à „placer [pour quelqu'un], offrir“. D'autre part la combinaison des éléments pragmatiques du texte avec les données archéologiques est aussi une voie pour avancer dans l'analyse de l'inscription.

³⁷ Au reste et peut-être surtout, encore une fois, le vase de Séraucourt est un gobelet à boire, guère susceptible d'une utilisation dans un rituel.

souvent des commémorations de don mentionnant au datif le destinataire humain ou divin, une seule contient une indication de lieu où l'on est, la ciste Ficoroni, que nous commentons plus loin parce que le formulaire qu'elle contient ne mentionne précisément pas seulement le don lui-même.³⁸ Ces inscriptions d'un autre contexte social et culturel montrent typologiquement qu'une indication locative n'est pas attendue dans un formulaire de don.

Au reste, parmi les commémorations gauloises de dons inscrites sur céramique, c'est-à-dire des inscriptions gravées sur des vases et renvoyant à un don soit à une divinité soit à un être humain, il ne se trouve pas non plus de formulaire qui contienne une indication de lieu, hormis le vase de Séraucourt lui-même.³⁹

La conclusion est la même pour les „inscriptions secondaires“ de l'aire gallo-romaine en général, qui comprennent notamment des commémorations de don :⁴⁰ ces inscriptions sur *instrumentum domesticum*, qui peuvent être définies comme secondaires dans la mesure où elles „sont apposées au cours de la période d'utilisation d'un objet manufacturé“,⁴¹ ne contiennent pas de formulaire prévoyant une indication locative, que ces textes soient gaulois ou latins. Il est à noter que, parmi ces inscriptions secondaires, les graffites à la pointe sèche comme celui du vase de Séraucourt sont prototypiquement „le fait d'utilisateurs étrangers au domaine artisanal“.⁴²

Au total, l'inscription du vase de Séraucourt ne peut pas être analysée comme une simple commémoration de don. De même il n'y a pas de parallèle pour une proposition érotique ou amoureuse comportant une indication locative : si des inscriptions de ce type sont connues dans le monde gallo-romain, notamment par des graffites sur céramique, dans ces textes encore, aucune indication de lieu n'est présente.⁴³ Enfin Pierre-Yves LAMBERT ne fournit pas de parallèle de formulaire épigraphique contenant une injonction à effectuer un sacrifice.

L'examen de ces corpus a priori comparables montre par ailleurs que le texte du vase de Séraucourt est exceptionnel. Il ne peut être comparé à aucun formulaire, il répond à une visée communicative proprement individuelle, dont

³⁸ Cf. les formulaires étudiés par AGOSTINIANI 1982 : 169–265. Le formulaire de la ciste Ficoroni est étudié p. 246. L'inscription *CIL* I² 2658, étudiée par AGOSTINIANI 1982 : 152–153 et 248, contient probablement le locatif d'un démonstratif exophorique proximal, HOI „ici“, mais elle ne contient pas de datif. Cf. pour ce texte aussi DUPRAZ 2012 : 305–306 avec bibliographie antérieure.

³⁹ Cf. les inscriptions recensées par DELANOY 2007.

⁴⁰ Cf. l'étude de FEUGÈRE 2004 : 59–64. Cf. aussi les inscriptions recensées au *CIL* XIII 10017.

⁴¹ Cf. FEUGÈRE 2004 : 59–60.

⁴² Cf. FEUGÈRE 2004 : 60.

⁴³ Cf. FEUGÈRE 2004 : 63 pour les graffites érotiques. Cf. aussi LAMBERT 2002 : 317–335 pour les inscriptions latines et gauloises à contenu érotique gravées sur des pesons de fuseaux.

la pertinence pragmatique doit être appréciée sans s'appuyer sur une tradition fixée à l'intérieur d'un genre de textes épigraphiques précis.

4.4. La présence de l'indication locative invite à supposer une autre signification pour LEGASIT, une signification qui rende pertinent d'indiquer en quel lieu a été effectuée ou doit s'effectuer l'opération de LEGASIT. L'unique inscription parlante de l'Italie ancienne qui contient une indication de lieu où l'on est fournit selon nous une base pour des propositions en ce sens. Il s'agit de l'inscription *CIL* I² 561, gravée sur le couvercle d'une ciste, c'est-à-dire un coffret de luxe en bronze, découverte à Préneste dans le Latium et datée pour des raisons archéologiques d'environ 320 avant notre ère. Cet objet provient donc d'un contexte social et culturel totalement différent de celui du vase de Séraucourt et fournit tout au plus un parallèle typologique pour l'analyse pragmatique de ce dernier. Le texte, gravé sur deux lignes tête-bêche de part et d'autre de la poignée du couvercle, est :

NOVIOS. PLAVTIOS. MED (*uacat*) ROMAI. FECID
 DINDIA. MACOLNIA. (*uacat*) FILEAI. DEDIT
 „Novius Plautius m'a fait à Rome. Dindia Magolnia [m']a donné à sa fille.

L'inscription contient deux énoncés, l'un renvoyant à la fabrication de la ciste par un artisan nommé Novius Plautius, à Rome, ou plutôt, selon nous, avec un signifié factitif pour FECID, à la commande de cet objet par le riche Novius Plautius à Rome, et l'autre renvoyant au don de la ciste par une mère à sa fille.⁴⁴

L'inscription contient bel et bien un datif et un locatif. Mais les deux ne sont pas dans le même énoncé. Le locatif se réfère à la production ou du moins à la commande de l'objet, qui est un objet de luxe. Le datif se réfère à une autre opération, celle du don de l'objet de luxe une fois produit. Le locatif se justifie éminemment dans cette inscription, parce que le cadeau tire de la valeur d'avoir été fabriqué ou commandé à Rome, lieu probablement prestigieux.

Dans l'inscription du vase de Séraucourt, le lieu IN ALIXIE et le destinataire MAGALV, humain sauf hypothèses arbitraires, se trouvent dans le même énoncé, en relation syntaxique avec le même prédicat verbal LEGASIT. Nous souhaitons proposer l'hypothèse que LEGASIT signifie „s'est procuré, a acheté“ - il s'agit donc bien selon nous d'un indicatif prétérit - et fait référence non pas à la fabrication ou à la commande, mais à l'achat. C'est cette interprétation que nous tentons de démontrer et de préciser dans la suite de l'article.

4.5. Tout d'abord, une telle explication, sur le modèle de la ciste Ficoroni, évite toute difficulté pragmatique et aussi référentielle. En effet, un „achat“

⁴⁴ Pour un bilan sur cette inscription, cf. DUPRAZ 2006, avec bibliographie antérieure. Cf. aussi MERCADO 2012 : 212-213, qui rejette, peut-être à juste titre, l'idée d'un texte métrique. Cf. enfin les brèves remarques d'AGOSTINIANI 1982 : 147 et 246 sur le formulaire employé.

peut se faire pour un destinataire défini et la présence du datif ne pose aucune difficulté. D'autre part, la présence de l'indication locative trouve alors une pertinence : l'objet a été acquis au loin, à Alésia, au cours d'un voyage, et ramené de là-bas. Quoique, contrairement à la ciste Ficoroni, il ne s'agisse pas du tout d'un objet de luxe, cependant, s'il est le souvenir d'un voyage, ramené comme cadeau,⁴⁵ l'objet prend une valeur affective qui justifie à la fois la gravure d'une inscription et l'emploi dans celle-ci d'un formulaire exceptionnel commémorant le voyage.

D'autre part, du point de vue référentiel, c'est-à-dire ici archéologique, l'acquisition du vase de Séraucourt à Alésia, soit dans la ville elle-même soit sur le territoire des Mandubiens, ne pose aucune difficulté : il existait probablement un centre de production à cet endroit, où le gobelet de Séraucourt a pu être acquis.

Par ailleurs, le caractère courant, industriel de ce vase exclut que LEGASIT fasse référence à une fabrication spécifique par un artisan ou à une commande, contrairement à la ciste Ficoroni. Le fait que l'inscription a été gravée après cuisson n'oriente pas non plus vers une commande, qui aurait sans doute été commémorée par un texte inscrit avant cuisson de l'objet.⁴⁶ LEGASIT ne peut donc guère signifier „a fait faire“ ni „a produit“, contrairement au FECID de la ciste.

5.1. Il est possible d'étayer l'hypothèse que LEGASIT signifie „s'est procuré, a acheté“. Etymologiquement, il nous semble envisageable de poser une racine indo-européenne qui n'a pas été invoquée jusqu'à présent pour LEGASIT, la racine **leǵ-* „sammeln, auflesen“,⁴⁷ homonyme de la racine „tröpfeln“ si celle-ci doit être reconstituée avec une palatale. Le verbe en *-*ā-* que nous supposons, **leǵ-ā-*, quelle qu'en soit l'explication exacte,⁴⁸ pourrait avoir un signifié „sélec-

⁴⁵ Une motivation supplémentaire peut découler de ce que l'achat a été effectué précisément à Alésia : si cette ville conserve un statut religieux spécifique, peut-être lié au siège par César, encore à la date de l'inscription, il se peut qu'il soit spécialement prestigieux d'acheter un objet en ce site. Pour l'existence d'une divinité dont le nom est dérivé du toponyme *Alesia* et qui peut renvoyer à ce statut spécifique, cf. les inscriptions *RIG* L-133 et *CIL* XIII 2843, retrouvées toutes deux dans le voisinage immédiat d'Alésia. Merci à Pierre-Yves LAMBERT pour ces remarques. En revanche, même si le site d'Alésia conserve un statut religieux spécifique, celui-ci ne saurait sans arbitraire avoir de rapport avec l'union sexuelle ou le mariage.

⁴⁶ Cf. par exemple l'inscription latine appliquée avant cuisson, exceptionnellement longue, que porte un gobelet retrouvé en 1989 à Krefeld-Gellep, datable du troisième quart du III^e siècle de notre ère, et qui renvoie à une commande. Cf. PIRLING 1993 : 394–402.

⁴⁷ Pour cette racine, cf. RIX (ed.) 1998¹ : 356 et 2001² : 397.

⁴⁸ Nous ne cherchons pas à reconstituer celle-ci dans le détail, mais une hypothèse pour laquelle nous remercions le relecteur anonyme de la *Zeitschrift für celtische Philologie* est particulièrement tentante. WATKINS 1956 : 614–617 a montré l'existence dans les langues celtiques de thèmes verbaux en *-*ā-* parallèles à des formations thématiques attestées soit également à l'intérieur du celtique soit dans d'autres langues

tionner, choisir⁴⁹, proche de celui de la racine, ou un signifié évolué „acheter, acquérir“⁴⁹ renvoyant à la conséquence d’une sélection.⁵⁰ Dans le contexte de l’inscription, tous ces signifiés conviendraient, faisant référence à la sélection ou à l’achat subséquent de l’objet.

Cette hypothèse pose une difficulté : la racine **leġ-* „sammeln, auflesen“ n’est pas reconnue en celtique par ailleurs. Cependant notre connaissance du lexique gaulois est si lacunaire, et la distance chronologique et spatiale avec les données du celtique insulaire si grande, que l’absence d’autre attestation pour celle-ci en celtique ne constituerait pas une réfutation pour notre hypothèse.⁵¹

5.2. Au total, il nous semble qu’il est au moins possible de proposer une explication pour LEGASIT qui en fait le prétérit, ancien aoriste sigmatique, d’un verbe en *-*ā-* sur la racine **leġ-* „sammeln, auflesen“. LEGASIT, „a choisi“ ou secondairement „a acheté“, serait employé dans une commémoration de sélection ou d’achat. Il nous semble que cette analyse ne soulève aucune difficulté, en particulier du point de vue de la pragmatique, pour l’analyse de l’inscription.

indo-européennes, sans qu’il soit possible d’assigner au suffixe *-*ā-* un signifié qui distingue la formation en *-*ā-* des formations thématiques correspondantes. Il se peut selon cette ligne d’argumentation que LEGASIT représente purement et simplement un thème en *-*ā-* celtique correspondant au présent thématique **leġ-^e/o-* „sammeln, auflesen“ attesté en grec, en latin et en albanais, avec le même signifié étymologique que celui-ci. A propos de ce présent thématique, cf. RIX (ed.) 1998¹ : 356 et 2001² : 397. Il n’est pas entièrement exclu non plus qu’il s’agisse dans LEGASIT d’une formation en *-*a-* bref, quelle qu’en soit à nouveau l’interprétation exacte. Cf. les remarques de ZIMMER 2000 : 291 n. 4 et 350 n. 14 sur l’importance, au reste difficile à déterminer dans le détail, des formations en *-*a-* bref dans la préhistoire des formes verbales celtiques.

⁴⁹ Il existe probablement en gaulois un autre lexème verbal signifiant „acheter“, représenté par les formes *prinas* de l’inscription RIG L-32 et *prino* de l’inscription de Rezé publiée par LAMBERT & STIFTER 2012. Ce lexème est à son tour apparenté à des verbes bien attestés dans les langues celtiques insulaires. Cf. DELAMARRE 2003² : 251–252 et MATASOVIĆ 2009 : 182. Toutefois l’existence de ce lexème n’est pas un obstacle à un signifié approximatif „acheter“ pour LEGASIT. Il peut avoir existé en gaulois deux verbes de signifié voisin, de même qu’en français „acheter“ et „acquérir“, en allemand „kaufen“ et „erwerben“, etc.

⁵⁰ Il a existé en latin un verbe en *-*ā-* sur cette racine, préverbe, dont le signifié est bel et bien „choisir“ : cf. l’ancien participe *ēlegāns* „qui choisit [bien], élégant“. Cf. ERNOUT & MEILLET 1959⁴ : 349 et DE VAAN 2008 : 332. Si son origine n’est pas purement celtique, le verbe gaulois que nous supposons peut être apparenté à ce lexème latin, éventuellement par formation d’un simple secondaire à partir de préverbes.

⁵¹ Un cas parallèle certain est celui de la racine **lewbh-* „love“ : il existe des formes gauloises certaines, mais aucun correspondant en celtique insulaire. Cf. LAMBERT 2002 : 122–125, 131–133, 155–156 et 159–160 et MATASOVIĆ 2009 : 246–247. Les formes gauloises, dont l’analyse morphologique de détail est incertaine, ne sont pas citées par RIX (ed.) 1998¹ : 372 et 2001² : 414.

D'après cette analyse, le plus simple syntaxiquement est que SOSIO désigne l'objet de LEGASIT,⁵² d'où la proposition de traduction suivante :

BVSCILLA SOSIO LEGASIT IN ALIXIE MAGALV
 „Buscilla a choisi ceci à Alésia pour Magalos.“

Nous analysons donc l'inscription, dont, quoi qu'il en soit, le formulaire est exceptionnel à cause de la présence d'une indication de lieu, comme la commémoration, non pas d'un don, mais d'un achat ou choix préalable à un don.

6.1. Nous avons souhaité proposer une analyse de l'inscription du vase de Séraucourt *RIG L-79* qui s'appuie autant que possible sur la pragmatique du texte, telle qu'elle peut être reconstituée à partir de ce que nous comprenons de manière certaine du contenu de l'inscription et de ce que nous savons sur le contexte archéologique du texte, y compris son support.

Selon nous, il est nécessaire de donner au verbe LEGASIT un signifié qui permette, dans le contexte de l'inscription, de justifier la présence de l'indication locative IN ALIXIE. Pour que celle-ci soit pertinente, il faut que l'opération à laquelle renvoie LEGASIT ou plus exactement la gravure de l'énoncé mentionnant cette opération rende informative pour le lecteur la mention de ce lieu. Une autre contrainte est que l'interprétation de LEGASIT doit rendre compte de la découverte de l'objet dans une tombe. Ces contraintes ne sont pas respectées, selon nous, par les interprétations données jusqu'à présent, qu'elles renvoient à un don, à une union sexuelle ou à une opération sacrificielle.

D'autre part, il n'est pas possible d'interpréter non plus LEGASIT comme renvoyant à la commande ou à la fabrication de l'objet. Il s'agit d'un objet trop banal pour faire l'objet d'une commande spécifique ou d'une fabrication artisanale isolée.

6.2. Nous proposons donc d'analyser LEGASIT comme renvoyant à l'„achat“ du cadeau, à sa „sélection“, dans un centre de production de semblables objets de demi-luxe. Cette proposition, qui se base seulement sur l'analyse de la pragmatique de l'inscription, est indépendante, nous souhaitons le souligner, de l'identification de la racine indo-européenne documentée dans LEGASIT. Si un signifié analogue à celui que nous supposons et qui correspond aux contraintes pragmatiques du texte peut être dégagé à partir d'une autre racine que **leĝ-* „sammeln, auflesen“, alors il est inutile de supposer cette racine.

⁵² Mais il n'est pas impossible que SOSIO soit une particule relative ou un pronom démonstratif au génitif, déterminant soit BVSCILLA soit un objet sous-entendu désignant le vase lui-même et renvoyant à MAGALV comme possesseur. La traduction est alors respectivement „C'est Buscilla qui a choisi ceci à Alésia pour Magalos“ ou bien „Sa Buscilla a choisi [ceci] à Alésia pour Magalos“ ou bien encore „Buscilla a choisi son [vase] à Alésia pour Magalos“.

Ainsi, il nous semble qu'au-delà des ressources qu'offrent la phonétique et la morphologie comparée pour l'interprétation du gaulois, limitées par la connaissance encore très incertaine que nous avons de la préhistoire des langues celtiques continentales et insulaires, une étude pluridisciplinaire prenant en compte les données pragmatiques que contiennent les textes et leurs contextes archéologiques peut permettre des avancées dans l'étude des inscriptions gauloises. Mais ces données ne peuvent pas résoudre tous les problèmes de ces textes difficiles, elles peuvent seulement indiquer des contraintes dans leur interprétation, sans indiquer quelle est la solution la meilleure eu égard à ces contraintes.

Bibliographie

- AGOSTINIANI, Luciano, 1982: *Le „Iscrizioni parlanti“ dell'Italia antica*. Florence: Leo S. Olschki.
- CIL I²: 1893–1986: *Corpus inscriptionum Latinarum*, 1². Berlin & New York: G. Reimer & W. De Gruyter.
- CIL XIII: 1899–1943: *Corpus inscriptionum Latinarum*, 13. Berlin: G. Reimer & W. De Gruyter.
- DE HOZ, Javier, 2007: 'The institutional vocabulary of the continental Celts', in: Pierre-Yves LAMBERT & Georges-Jean PINAULT (ed.), *Gaulois et celtique continental*. Genève: Droz, 189–214.
- DE VAAN, Michiel, 2008: *Etymological dictionary of Latin and the other Italic languages*. Leiden et Boston: Brill.
- DELAMARRE, Xavier, 2003²: *Dictionnaire de la langue gauloise - une approche linguistique du vieux-celtique continental*. Paris: Errance.
- DELANOY, Arnaud, 2007: 'Dédicaces gauloises sur céramique', *Zeitschrift für celtische Philologie* 55, 42–49.
- DIL: 1913–1976: *Dictionary of the Irish language based mainly on Old and Middle Irish materials*. Dublin: Royal Irish Academy.
- DUPRAZ, Emmanuel, 2006: 'La Ciste Ficoroni CIL I² 561, le vers saturnien et le locatif singulier des thèmes en -ā- en latin archaïque', *Revue de philologie* 80, 2, 285–303.
- DUPRAZ, Emmanuel, 2012: *Sabellian demonstratives - forms and functions*. Boston et Leiden: Brill.
- DUPRAZ, Emmanuel, 2013: 'Sur la formule d'introduction du plomb du Larzac', *Études celtiques* 39, 193–210.
- ERNOUT, Alfred, & MEILLET, Antoine, 1959⁴: *Dictionnaire étymologique de la langue latine - histoire des mots*. Paris: Klincksieck.
- ESKA, Joseph, 1990a: 'The so-called weak or dental preterite in continental Celtic, Watkins' law, and related matters', *Historische Sprachforschung* 103,1, 81–91.
- ESKA, Joseph, 1990b: 'Some proleptic pronouns in Gaulish', in: Ann MATONIS & Daniel MELIA (ed.), *Celtic language, Celtic culture: A festschrift for Eric P. Hamp*. Van Nuys: Ford and Bailie, 3–12.

- ESKA, Joseph, 1994: 'On the crossroads of phonology and syntax: remarks on the origin of Vendryes's restriction and related matters', *Studia Celtica* 28, 39–62.
- ESKA, Joseph, 1998: 'The linguistic position of Lepontic', *Proceedings of the Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society* 24, 2, 2–11.
- ESKA, Joseph, 2003: 'On valency and related matters at Séraucourt à Bourges (Cher)', *Studia Celtica* 37, 1–15.
- ESKA, Joseph, 2007: 'On basic configuration and movement within the Gaulish clause', in: Pierre-Yves LAMBERT & Georges-Jean PINAULT (ed.), *Gaulois et celtique continentale*. Genève: Droz, 215–226.
- ESKA, Joseph, & EVANS, Ellis, 1993: '2 continental Celtic', in: Martin BALL (ed.), *The Celtic languages*. Londres et New York: Routledge, 26–63.
- FEUGÈRE, Michel, 2004: 'L' *instrumentum*, support d'écrit', *Gallia* 61, 53–65.
- ISAAC, Graham, 2001: 'The Gaulish inscription of Séraucourt à Bourges', *Studia Celtica* 35, 350–353.
- JACOB, Jean-Paul, & LEREDDE, Henri, 1974: 'L'officine céramique gallo-romaine de Jaulges - Villiers-Vineux', *Revue archéologique de l'est et du centre-est* 25, 365–386.
- JACOB, Jean-Paul, & LEREDDE, Henri, 1985: 'Les potiers de Jaulges / Villiers-Vineux (Yonne): étude d'un centre de production gallo-romain', *Gallia* 43, 167–192.
- JASANOFF, Jay, 1994: 'The Brittonic subjunctive and future', in: Benedicte NIELSEN & Jens Elmegård RASMUSSEN (ed.), *In honorem Holger Pedersen – Kolloquium der Indogermanischen Gesellschaft vom 25. bis 28. März 1993 in Kopenhagen*. Wiesbaden: Dr. Ludwig Reichert, 199–220.
- JORDÁN CÓLERA, Carlos, 2004: *Celtibérico*. Saragosse: Universidad de Zaragoza.
- KLEIBER, Georges, 1994: *Anaphores et pronoms*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- LAMBERT, Pierre-Yves, 2002: *RIG*, 2, 2, *Textes gallo-latins sur instrumentum*. Paris: CNRS.
- LAMBERT, Pierre-Yves, 2003³: *La langue gauloise*. Paris: Errance.
- LAMBERT, Pierre-Yves, & STIFTER, David, 2012: 'Le plomb gaulois de Rezé', *Études celtiques* 38, 139–164.
- LEJEUNE, Michel, 1980: 'Notes d'étymologie gauloise — V. Les démonstratifs', *Études celtiques* 17, 51–54.
- LEJEUNE, Michel, 1988: *RIG*, 2,1, *Textes gallo-étrusques — textes gallo-latins sur pierre*. Paris: CNRS.
- MATASOVIĆ, Ranko, 2009: *Etymological dictionary of Proto-Celtic*. Leiden & Boston: Brill.
- MCCONE, Kim, 2006: *The origins and development of the Insular Celtic verbal complex*. Maynooth: National University of Ireland.
- MEES, Bernard, 2008: 'Case and genre in Gaulish: from Mont Auxois to the Pont d'Ancy', *Journal of Celtic Linguistics* 12, 121–138.
- MEID, Wolfgang, 1994: *Gaulish inscriptions – their interpretation in the light of archaeological evidence and their value as a source of linguistic and sociological information*. Budapest: Archaeolingua Alapítvány.
- MERCADO, Angelo, 2012: *Italic verse – a study of the poetic remains of Old Latin, Faliscan, and Sabellian*. Innsbruck: IBS.
- PIRLING, Renate, 1993: 'Ein Trierer Spruchbecher mit ungewöhnlicher Inschrift aus Krefeld-Gellep', *Germania* 71, 2, 387–404.

- RIG: 1985–2002: *Recueil des inscriptions gauloises*. Paris: CNRS.
- RIX, Helmut (ed.), 1998¹, 2001²: *Lexikon der indogermanischen Verben – die Wurzeln und ihre Primärstambildungen*. Wiesbaden: Dr. Ludwig Reichert.
- SCHMIDT, Karl Horst, 1983: ‚Grundlagen einer festlandkeltischen Grammatik‘, in: Edoardo VINEIS (ed.), *Le Lingue indoeuropee di frammentaria attestazione – Die indogermanischen Restsprachen – atti del convegno della Società Italiana di Glottologia e della Indogermanische Gesellschaft – Udine, 22-24 settembre 1981*. Pise: Giardini, 65–90.
- SCHRIJVER, Peter, 1994: ‚The Celtic adverbs for ‚against‘ and ‚with‘ and the early Apocope of *-I‘, *Ériu* 45, 151–189.
- SCHRIJVER, Peter, 1997: *Studies in the history of Celtic pronouns and particles*. Maynooth: National University of Ireland.
- SCHRIJVER, Peter, 2007: ‚Some common developments of continental and Insular Celtic‘, in: Pierre-Yves LAMBERT & Georges-Jean PINAULT (ed.), *Gaulois et celtique continental*. Genève: Droz, 355–371.
- SIMS-WILLIAMS, Patrick, 1984: ‚The double system of verbal inflexion in Old Irish‘, *Transactions of the Philological Society* 82, 138–201.
- SIMS-WILLIAMS, Patrick, 2007: ‚Common Celtic, Gallo-Brittonic and Insular Celtic‘, in: Pierre-Yves LAMBERT & Georges-Jean PINAULT (ed.), *Gaulois et celtique continental*. Genève: Droz, 309–354.
- SPERBER, Dan, & WILSON, Deirdre, 1995²: *Relevance – communication and cognition*. Oxford et Malden: Blackwell.
- STIFTER, David, 2013: ‚Two Continental Celtic studies: the vocative of Gaulish, and *Essimnus*‘, in: Juan Luis GARCÍA ALONSO (ed.), *Continental Celtic word formation – the onomastic data*. Salamanca: Universidad de Salamanca, 99–121.
- SYMONDS, Robin, 1992: *Rhenish wares – fine dark coloured pottery from Gaul and Germany*. Oxford: Oxford University Committee for Archaeology.
- WATKINS, Calvert, 1956: ‚A preliminary study of the history of the Old Irish primary *a*-verbs‘, in: Morris HALLE, Horace LUNT, Hugh McLEAN & Cornelis VAN SCHOONEVELD (ed.), *For Roman Jakobson – essays on the occasion of his sixtieth birthday – 11 October 1956*. The Hague: Mouton & Co, 613–621.
- ZIMMER, Stefan, 2000: *Studies in Welsh word-formation*. Dublin: School of Celtic Studies - Dublin Institute for Advanced Studies.

Bruxelles
Emmanuel.Dupraz@ulb.ac.be

Emmanuel DUPRAZ

